

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale : Pâte de montage ATE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : agent conservateur et anti-corrosion à usage technique

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **Continental Aftermarket GmbH**  
**Guerickestrasse 7**  
**60488 Frankfurt**  
**Allemagne**  
**+49-69-7603-1**  
**+49-69-76 10 61**

Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory  
Adresse e-mail : ate.sicherheit@contiautomotive.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 49 61 32 84 46 3

---

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

Dangereux pour l'environnement

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE**

Phrase(s) R : R52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S56

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

S61

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 3.3      FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 2.3 Autres dangers

donnée non disponible

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Mélanges

Nature chimique : Formulation  
Additifs  
Mélange de solvants

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Concentration [%]
	No.-CE			
	Numéro d'en- registrement			
2,4,6-tri-sec-butylphénol	5892-47-7	Xi; R38 N; R51/53	Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 7 - < 10
	227-572-6			
2,2'-(octylimino)biséthanol	15520-05-5	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 1,5
	239-555-0			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher.
- En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 3.3      FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est norma-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

lement nécessaire.

## Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Épaisseur du gant : 0,7 mm  
Temps de pénétration : 480 min  
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque de projection - porter des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : pâte  
Couleur : donnée non disponible  
Odeur : caractéristique  
Seuil olfactif : donnée non disponible  
Point d'éclair : > 145 °C  
Méthode: ISO 2719

Température d'inflammation : > 300 °C

Limite d'explosivité, inférieure : non applicable  
Limite d'explosivité, supérieure : non applicable  
Dangers d'explosion : donnée non disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible  
Propriétés comburantes : donnée non disponible  
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible  
Indice de combustion : donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

Poids moléculaire	: donnée non disponible
pH	: 8 - 9 à 20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 300 °C à 1.013 hPa
Pression de vapeur	: < 0,1 mbar à 20 °C
Densité	: 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
	Méthode: DIN 51757
Masse volumique apparente	: non applicable
Hydrosolubilité	: insoluble à 20 °C
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Temps d'écoulement	: donnée non disponible
Sensibilité aux chocs	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: non applicable
Tension superficielle	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	: donnée non disponible
Indice d'acide	: donnée non disponible
Indice de réfraction	: donnée non disponible
Miscibilité dans l'eau	: donnée non disponible
Test de séparation avec solvant	: donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Aucun à notre connaissance.

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stabilité: Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

Décomposition thermique : donnée non disponible

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 7.105 mg/kg  
Note: Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure:  
Vomissements

Toxicité aiguë par inhalation:

donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:

donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Irritation légère de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : donnée non disponible

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation:

donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro:

donnée non disponible

#### Cancérogénicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 3.3 FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

donnée non disponible

## **Toxicité pour la reproduction**

donnée non disponible

## **Tératogénicité**

donnée non disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

donnée non disponible

## **Danger par aspiration**

### Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## **Effets neurologiques**

donnée non disponible

## **Évaluation toxicologique**

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

donnée non disponible

### Effets aigus

donnée non disponible

---

## **12. Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Biodégradation: 63 %

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Remarques:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 3.3      FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : > 70 %  
Remarques:  
facilement éliminé

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

## 12.6 Autres effets néfastes

Halogènes organiques (AOX) : Remarques:  
pas inclus

Information écologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage : Élimination:  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets (EWC) : Code de déchet (produit non utilisé):  
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé):  
160113, liquides de frein

Élimination de l'emballage non nettoyé : Code de déchet (emballage non nettoyé):  
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Note: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Nettoyer le récipient avec de l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 3.3      FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Marchandise non dangereuse

### RID

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre: 6, 7 et 8

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 3.3      FR / FR

Désignation commerciale: **Pâte de montage ATE**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---

Établie par : TechniData BCS GmbH  
Birlenbacher Str. 19  
57078 Siegen  
Allemagne  
Téléphone: +49-(0)271-88072-0  
Adresse e-mail: info@technidata-bcs.de

---